



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

## CTR du 7 juillet 2015

La délégation **F.O.-DGFIP** a claqué la porte avoir lu la déclaration liminaire

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce Comité Technique de Réseau comporte de nombreux projets de textes présentés pour avis aux représentants du personnel et qui, tous, entérinent les réformes en cours que **F.O.-DGFIP** conteste par ailleurs.

S'agissant en premier lieu du projet de décret relatif à la réforme du pôle juridictionnel, force est de constater que vous n'avez tenu aucun compte de nos différentes remarques et observations.

Le second point de l'ordre du jour concerne l'organisation des services déconcentrés de la DGFIP et notamment les modifications consécutives à la réforme territoriale de l'État mais pas seulement. En effet, si nous votions ce texte, nous entérinerions de fait, la suppression prévisible des compétences départementales. De la même manière alors que les projets de fusions restructurations et suppressions de postes se poursuivent dans l'opacité la plus totale, nous voterions implicitement les effets de la démarche stratégique sur le réseau de la DGFIP.

Vous avez, certes, reçu en audience les organisations syndicales représentées dans cette instance pour leur faire part d'un certain nombre de pistes de réflexion, mais vous persistez dans votre obstination à nous refuser un dialogue transparent au motif que les restructurations du réseau relèvent d'une part de propositions des directeurs locaux et d'autre part de l'aval du Ministre.

À qui comptez-vous faire croire, Monsieur le Président, que vous ne seriez pas informés de ce qui se prépare et que vous ne seriez donc pas en possession des informations vous permettant de nous accorder satisfaction au moins sur ce point ?

Nous demandons une plus grande transparence à tous les niveaux, et surtout au niveau national, sur l'ensemble des opérations envisagées afin d'avoir une vision globale. Comment

voulez-vous que nous vous donnions un avis sur l'organisation des services alors même que l'information se réduit au bon vouloir de certaines directions locales acceptant un dialogue transparent avec nos représentants locaux pour en connaître l'objet ?

Aujourd'hui, vous affichez des inquiétudes que nous pourrions partager sur l'avenir du réseau et les dispositions à mettre en œuvre pour mieux exercer les missions, s'il ne s'agissait encore et toujours de supprimer des emplois.

Vous sollicitez également notre avis sur un projet d'arrêté modifiant le classement des postes comptables et des emplois de chefs de service comptable par abondement de la catégorie dite C+.

Lors du dernier groupe de travail concernant la réforme territoriale de l'État, il nous a été indiqué que les futures paieries régionales fusionnées seraient classées dans une nouvelle catégorie dite « postes sensibles », qui serait offerte aux AFIP, AFIPA, IP et IDIV HC, tout en annonçant que les candidatures des AFIP seraient examinées en priorité.

Comme nous nous inquiétons, à juste titre des enjeux de cette fusion des budgets s'agissant de la mission SPL, l'Administration nous a répondu que c'était précisément du fait de ces enjeux, de la personnalité et de la puissance des futurs ordonnateurs que les paieries régionales fusionnées seraient en priorité attribuées à des collègues de grade d'AFIP.

Il ne s'agit pas pour **F.O.-DGFIP** d'opposer les grades entre eux, ce dont la Direction Générale se charge déjà très bien. Par contre le Syndicat vous rappelle que vous n'iez les acquis de l'expérience professionnelle et que vous affichez ainsi un profond mépris pour une catégorie d'agents ayant déroulé toute leur carrière en qualité de comptables, parfois dans des postes à fort enjeux. Ainsi après avoir consciencieusement absorbé la fusion des paieries, ils ne seraient plus assez compétents aux yeux des grands barons qui dirigeront les futures méga-régions.

Que dire à cet égard du rapport de l'Inspection Générale des Finances, que vous avez bien voulu nous faire parvenir. Nous nous demandons d'ailleurs si, nous ne vous avons pas interpellé sur son existence, il nous aurait été communiqué.

Que restera-t-il de la fonction comptable entre les plates-formes dévolues à l'analyse financière, les services facturiers ou encore l'option agence comptable préconisés par l'IGF ?

Ce rapport donne à s'y méprendre l'impression d'avoir cédé aux exigences des grands ordonnateurs.

Pour **F.O.-DGFIP**, afin d'équilibrer ses conclusions, il serait bien évidemment nécessaire de questionner les élus des petites et moyennes collectivités s'agissant de la qualité du service rendu. Ils ont toujours besoin de leur comptable et il serait intéressant de rappeler que beaucoup sont en désaccord avec les évolutions du réseau envisagées. Il est vrai que, bien souvent, ils sont informés par la presse ou par la bande de la fermeture prochaine de la Trésorerie gérant leur commune : le directeur local des Finances Publiques ne s'étant pas donné la peine de les avertir ou alors en n'en ayant laissé le soin au comptable quand il a pensé à lui parler de son projet.

Il n'est pas rare aussi que la situation soit inversée et que le comptable apprenne que son poste va fermer par un élu d'une des collectivités gérées ! Quand ce n'est pas un agent l'ayant appris d'un secrétaire de mairie ! Comment peut-il ensuite faire face au désarroi bien compréhensible de ses collaborateurs ? Les agents de ces postes ont le sentiment d'être des pions que l'on déplace au gré d'une gigantesque partie d'échec et se sentent méprisés.

Vous avez choisi de réformer le réseau de la DGFIP sans consulter ni les citoyens ni les élus notamment en milieu rural et péri-urbain. Et maintenant, vous demandez l'aval des représentants des personnels. **F.O.-DGFIP** marquera aujourd'hui sa désapprobation sur la méthode et son désaccord sur le fond.

Vous nous demandez encore un avis sur un projet d'arrêté fixant la liste des opérations de restructurations ouvrant droit à la prime de restructuration de service (PRS) alors même que nous avons, à l'unanimité des organisations syndicales, rejetées votre projet d'abondement de la dite PRS au moyen de l'enveloppe budgétaire destinée à financer la prime d'intéressement collectif et que nous n'avons, à ce jour, rediscuté de rien.

Dans le même temps, vous percevez enfin que les règles de gestion de la DGFIP sont inadaptées à une administration moderne et vous comptez sur les représentants des personnels pour vous aider à les réformer et vous apporter leur caution.

Monsieur le Président, nous sommes prêts à discuter de progrès social et d'amélioration de la qualité du service rendu au niveau des missions mais, non, nous ne vous aiderons pas à mettre en place des règles de gestion vous permettant d'absorber toujours plus de suppressions d'emplois !

Enfin, vous répondez à la commande gouvernementale en mettant en place l'apprentissage à la DGFIP avec un niveau de précipitation et d'impréparation inégalé tout en laissant aux directions locales le soin de la mise en œuvre ce qui, compte tenu de l'état des services, n'ira pas sans difficulté. C'est de l'avenir de ces jeunes qu'il s'agit et **F.O.-DGFIP** n'acceptera pas que leur avenir professionnel puisse être compromis du fait du manque de moyen alloué à cette nouvelle mission, car c'est bien d'une mission qu'il s'agit, doublée d'une grande responsabilité envers ces jeunes qui vont placer leur confiance dans notre administration pour apprendre un métier.

Dans la mesure, où vous nous demandez des avis sur à peu près tout, en éludant les vrais débats et que surtout, vous ne tenez compte en rien de nos remarques, pour ce qui concerne **F.O.-DGFIP**, nous allons introduire de la cohérence dans l'incohérence du dialogue social en quittant la séance après la déclaration du dernier intervenant de ce côté-ci de la table, sans attendre vos réponses. Nous allons ensuite inviter les personnels à se mobiliser derrière nous pour organiser la résistance et la riposte, car vous ne nous laissez pas d'autre choix.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÊL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu